



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 31.08.2023

Nombre de membres : - En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10

Présents : M. Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint, M. Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint, M. Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint, M. Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint, M. Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal, Mme Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale, M. Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire,

Absents représentés : Mme Karine DONADEY donne pouvoir à M. Christian GUILLAUME, M. Rodolphe BIZET donne pouvoir à Mme Karel NICOLETTA, M. François SCHULLER donne pouvoir à Monsieur Alexandre GEFFROY.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

DELIBERATION N°03 : Demande de subvention auprès de la Région Sud-Paca au titre des travaux sylvicoles en vue de la régénération du mélèze dans la forêt communale de BEUIL, canton du bois du Garnier

Monsieur Alexandre GEFFROY, Adjoint au Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de plantations favorisant la régénération du mélèze dans la parcelle 5 de la forêt communale (canton du bois du Garnier).

Il s'agit de mettre en place 1 200 plants de mélèzes et 400 feuillus divers en parcelle 5 de la forêt communale de Beuil. L'opération consisterait à réaliser une plantation de 1 600 plants forestiers en godet, avec protection et paillage.

Il précise également que ce projet sera financé en partie par le Fonds ONF Agir pour la forêt pour un montant s'élevant à 20 850,00 €.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 300,00 € HT

Où l'exposé Monsieur Alexandre GEFFROY, Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de travaux de régénération de mélèze des parcelles 5 selon le plan de financement ci-dessous :

Montant prévisionnel HT	44 300,00 €
Région	19 020,00 €
Fonds ONF Agir pour la Forêt	20 850,00 €
Commune	4 430,00 €

AR Prefecture

006-210600169-20230906-03_07_2023-DE
Reçu le 12/09/2023

- APPROUVE la réalisation de ces travaux au cours de l'année 2023,
- SOLLICITE une subvention de la part de la Région Sud-Paca,
- DIT que la part communale est inscrite au budget communal.
- AUTORISE le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

VOTES : Pour : 9 / Contre : 1 / Abstentions : 0

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Nicolas DONADEY

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20230906-03_07_2023-DE
Reçu le 12/09/2023